



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 16 octobre 2013	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 16 octobre 2013	N° d'enregistrement F05213 P0120.
---	--	---

1. Intitulé du projet

Création d'une voie nouvelle, d'une longueur d'environ 1150 m, permettant de créer un second accès au Parc d'Activités de Tournebride (1303 emplois) en reliant la rue Gustave Eiffel à la RD n°62 (La Chevrolière / Le Bignon).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°6 : Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3km	Projet soumis à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe III de la directive 85/337/CE

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à sécuriser l'accès au Parc d'Activités de Tournebride (1303 emplois) en créant un second accès routier au site. La voie nouvelle à construire sera d'une longueur d'environ 1150 m et aura une emprise d'environ 13 mètres de large (7 m de chaussée + 2 accotements enherbés d'1,50 m + fossés).

Elle sera réalisée à partir du fond du Parc d'Activités, dans le prolongement de la rue Gustave Eiffel et se prolongera vers l'est pour rejoindre la départementale n°62, reliant La Chevrolière au Bignon, au niveau du lieu-dit la Cadouère (situé à mi-chemin entre les lieux-dits La Boule d'Or et La Janière). Voir plan ci-joint

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de SECURISER et AMELIORER la desserte du Parc d'Activités de Tournebride, situé sur les communes de la Chevrolière et du Bignon (sans mise en place de réseau).

Créé en 1990, le Parc d'Activités de Tournebride ne dispose que d'un seul accès. Il se fait à partir d'un giratoire intégré à l'échangeur de Tournebride qui est positionné sur la RD n°178 (ici en 2 x 2 voies) reliant Nantes à la Côte Vendéenne, via Saint Philbert de Grand Lieu et Machecoul.

D'une superficie de 60 hectares, qui sera bientôt portée à 90 hectares (des études sont en cours pour une extension, sur environ 30 hectares), le Parc d'Activités offrait au 1er janvier 2013, 1303 emplois.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste à sécuriser l'accès au Parc d'Activités de Tournebride (1303 emplois) en créant un second accès routier au site. La voie nouvelle à construire sera d'une longueur d'environ 1150 m et aura une emprise d'environ 13 mètres de large (7 m de chaussée + 2 accotements enherbés d'1,50 m + fossés).

Elle sera réalisée à partir du fond du Parc d'Activités, dans le prolongement de la rue Gustave Eiffel et se prolongera vers l'est pour rejoindre la départementale n°62, reliant La Chevrolière au Bignon, au niveau du lieu-dit la Cadouère (situé à mi-chemin entre les lieux-dits La Boule d'Or et La Janière). Voir plan ci-joint

Le point d'accroche avec la RD 62 a été défini en concertation avec les services du Conseil Général de Loire Atlantique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration Loi sur l'Eau au titre des rubriques :

3.1.2.0 : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0 ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau ; sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 mètres.

3.1.3.0 : Installations, ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau ; supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100m.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
La voie nouvelle à construire sera d'une longueur d'environ 1150 m et aura une emprise d'environ 13 mètres de large (7 m de chaussée + 2 accotements enherbés d'1,50 m + fossés).	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Communes de la Chevrolière (pour une petite partie : environ 50 m), et du Bignon (pour environ 1100m).

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

La Chevrolière, Le Bignon

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet qui s'étend entre la RD 62 et le parc d'activités s'inscrit dans un espace à dominante de cultures avec un espace de prairie, qui présente en bordure du cours d'eau temporaire de La Musse, un caractère humide (impact global de 685 m² de zone humide).

Pour la section ouest, le projet reprend un chemin rural existant à élargir avec un défrichement sur une centaine de mètres carrés d'un taillis. (Voir cartographie jointe : Occupation des sols)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation : Plan Local d'Urbanisme de la Chevrolière (approuvé le 31 janvier 2007) : zones UE et 1AUe
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet : Plan d'Occupation des Sols du Bignon (dernière modification approuvée le 20 mai 2011) : zones Naf et NC

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de la Chevrolière est soumise à l'application de la Loi Littoral. Toutefois, la localisation de ce projet est situé en dehors des zones réglementées par la Loi Littoral.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs zone humides ont été recensées en application de l'arrêté du 1 octobre 2009. Cependant, le projet a été conçu de manière à avoir un impact inférieur à 1000 m ² (685 m ²) (Voir cartographie : synthèse des enjeux).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en dehors d'un zonage naturel 2000. le site le plus proche étant celui du Lac de Grand Lieu à un peu plus de 5 kilomètres en aval à l'Ouest.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le profil de la voirie suivra celui du terrain naturel existant
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le profil de la voirie suivra celui du terrain naturel existant
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été conçu de manière à limiter les impacts sur le milieu naturel. Toutes les mares sont préservées, la traversée du cours d'eau temporaire de La Musse sera rétablie par un pont cadre avec recréation de lit mineur et des placettes afin de conserver les continuités écologiques pour la faune, notamment amphibiens.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve sous maitrise foncière du maître d'ouvrage.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet sera source de bruits liés à la circulation routière des poids lourds et engins de chantiers, aux manoeuvres de ces engins, aux opérations de mise en oeuvres des matériaux pour la chaussée. Toutefois le chantier ne se situe pas dans une zone urbaine dense. Seul le village de la Janière sera proche ponctuellement du chantier (50m).</p> <p>Pour limiter la gêne au voisinage, le chantier sera limité aux horaires 07h-18h du lundi au vendredi. Le travail de nuit et les jours fériés sera proscrit. Le matériel utilisé sera conforme aux normes en vigueur.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet sera source de vibration liée aux opérations de mise en oeuvres des matériaux pour la chaussée. Toutefois le chantier ne se situe pas dans une zone urbaine dense. Seul le village de la Janière sera proche ponctuellement du chantier (50m).</p> <p>Pour limiter la gêne au voisinage, le chantier sera limité aux horaires 07h-18h du lundi au vendredi. Le travail de nuit et les jours fériés sera proscrit.</p>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet collectera les eaux pluviales pour une superficie de moins de 1 ha. les eaux seront acheminées par des fossés vers le cours d'eau temporaire de la Musse au centre du site d'étude.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, les déchets de chantier seront évacués dans des décharges agréées.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Plan à joindre (cf points 4.1 et 4.3.1)</p> <p>Plans : Occupation des sols, hydraulique et synthèse des enjeux</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan à joindre (cf points 4.1 et 4.3.1)
Plans : Occupation des sols, hydraulique et synthèse des enjeux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à la Chevrolière

le 18 octobre 2013

Signature

Le Président,
Martin LEGEAY




Grand Lieu
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Parc d'Activités de Tournebride
03 - 44118 LA CHEVROLIERE
Téléphone 02 51 70 91 11
Télécopie 02 51 70 91 10